



Montréal, le 26 février 2018

Concours *Camp de jour Folietechnique* – Règlements

Admissibilité

Ce concours est **réservé exclusivement aux participants du festival *Robotic First*, du 1^{er} au 3 mars 2018**. Les employés, représentants ou mandataires de Polytechnique Montréal ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne sont pas admissibles.

Conditions de participation

Le concours débute le 1^{er} mars 2018 à 8 h 30 et se termine le 3 mars 2018 à 12 h 00.

Aucun achat n'est requis.

Être âgé de 7 à 17 ans ou avoir un enfant de 7 à 17 ans.

Deux étapes à suivre pour devenir éligible au concours :

- Visitez le kiosque de Polytechnique Montréal situé dans la zone d'exposition du festival *Robotic First*;
- Compléter le formulaire web disponible au kiosque

Prix

Trois (3) bourses de camp de jour Folietechnique d'une valeur de 195\$ chacune (durée d'une semaine). Ces bourses sont offertes par Folietechnique et sont valides uniquement pour le camp d'été 2018.

Tirage

Les gagnants seront choisis au hasard parmi tous les participants ayant complété le formulaire web. Ce tirage au hasard se fera par un employé du Service du recrutement de Polytechnique Montréal, situé au 2500 Chemin Polytechnique à Montréal, Québec, le 3 mars 2018, à 12 h 00.

Les chances de gagner dépendront du nombre total de participants. Les gagnants seront contactés par courriel, à l'adresse mentionnée dans le formulaire web de participation.

Réclamation des prix

Afin d'être déclarée gagnante, la personne choisie au hasard doit :

- Être admissible selon les modalités des présents règlements ;
- **Signifier son acceptation du prix dans les 5 jours ouvrables suivant** la date du tirage ;
- La personne **devra signer une déclaration pour accepter le prix** tel qu'attribué ;
- L'autorisation du parent ou du tuteur sera requise pour qu'une personne d'âge mineur réclame le prix ;
- Répondre à une question d'habileté mathématique.

Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit aux présents règlements et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent. Polytechnique Montréal se réserve le droit de modifier le prix ou une partie de celui-ci ou d'y substituer un prix d'une valeur égale ou supérieure sans préavis.

Si l'une des modalités pour être déclaré gagnant n'est pas respectée, la personne sera disqualifiée et perdra son droit de recevoir le prix qui lui était désigné. Polytechnique Montréal se réserve le droit, de choisir au hasard une autre personne pour être admissible au prix.

Conditions générales :

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Tout renseignement personnel fourni par les personnes participantes ne sera utilisé que par le personnel du Service du recrutement de Polytechnique Montréal et aux seules fins de l'administration du concours.

Le concours est soumis à toute loi fédérale, provinciale et municipale en vigueur. Le concours est nul lorsque la loi l'interdit. Polytechnique Montréal se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours ou d'y mettre fin en tout temps, sans en aviser les personnes participantes.